

Nom du produit: Dynasylan® SIVO 110

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:
Dynasylan® SIVO 110

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Pour utilisation industrielle
Modificateur de surface

Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH
Rellinghauser Str. 1-11
45128 Essen
Germany

Téléphone : +49 6181 59 4787

E-mail : sds-hu@evonik.com

Fournisseur national

Evonik International AG
Zollstrasse 62
CH-8005 Zürich

Téléphone: +41 44 274 31 01

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Toxzentrum Zurich

Toxic Centre Zurich
+ 41 (0) 44 251 51 51

Urgence santé 24 h/24 : +49 7623 919191

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

Nom du produit: Dynasytan® SIVO 110

2.2 Éléments d'étiquetage Non applicable

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges
Informations générales: Organopolysiloxane modifié au sol de silice dans une solution aqueuse

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
méthanol	<3%	67-56-1	200-659-6	01-2119433307-44	Aucune information disponible.	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
méthanol	Classification: Flam. Liq.: 2: H225; Acute Tox.: 3: H301; Acute Tox.: 3: H311; Acute Tox.: 3: H331; STOT SE: 1: H370; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 1, >= 10 %; Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 2, 3 - < 10 %; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 100 mg/kg	Aucune information disponible.

Nom du produit: Dynasytan® SIVO 110

	Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 3 mg/l	
	Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: 300 mg/kg	

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours**4.1 Description des premiers soins requis**

Informations générales:	Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Inhalation:	Lors de la formation d'aérosols ou de brouillards: Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec la Peau:	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
Contact oculaire:	En cas de paupière ouverte, rincer immédiatement abondamment pendant au moins 5 minutes à l'eau, le cas échéant avec un collyre. En cas de troubles persistants: faire examiner par l'ophtalmologiste.
Ingestion:	Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
Protection individuelle des secouristes:	Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:	Après absorption de grandes quantités de substance: La libération des produits de la réaction (Méthanol) peuvent conduire à un empoisonnement. Symptômes possibles d'empoisonnement: hébétéité, vertiges, nausées, douleurs abdominales du type colique, troubles respiratoires. Symptômes en cas d'intoxication avancée: troubles de la vue, cécité.
Dangers:	Aucuns connus.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Traitement Lavage d'estomac immédiat. Thérapie antidote, correction de l'équilibre acido-basique. Décèlement de substance (Méthanol) possible dans: Sang Thérapie antidote: éthanol.
--------------------	--

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:	L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés:	Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Procédure standard pour feux d'origine chimique.

5.3 Conseils aux pompiers

Nom du produit: Dynasytan® SIVO 110

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de réserve d'eau pour l'extinction des incendies. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

En cas d'incendie: port d'appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Porter un équipement de protection individuelle.
- 6.1.1 Pour les non-secouristes:** Aucune information disponible.
- 6.1.2 Pour les secouristes:** Aucune information disponible.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau souterraine les égouts.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Transvaser dans des récipients appropriés Eliminer en respectant les prescriptions. Matières absorbantes appropriées: Kieselgur sable (pour endiguer)
- 6.4 Référence à d'autres rubriques:** Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):

Application, transformation: Prévoir une bonne ventilation ou aspiration.

Conseil de manipulation en toute sécurité:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas inhaler les vapeurs ou les aérosols. L'équipement de protection personnelle utilisé doit être conforme aux prescriptions de la Règlement (CE) 2016/425 et aux modifications Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée. Ne pas inhaler les vapeurs ou les aérosols.

Mesures à prendre pour éviter le contact:

Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Nom du produit: Dynasytan® SIVO 110

Conditions d'un stockage sûr: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Conserver bien fermé dans le fût d'origine. Protéger du gel. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Protéger de l'humidité.

Matériaux d'emballage sûrs: Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Utilisations; voir point 1. Pas d'autres informations disponibles

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
méthanol	TWA	200 ppm 260 mg/m ³	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
	TWA	200 ppm 260 mg/m ³	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée (01 2021) Date de Révision: révision 2021
	STEL	400 ppm 520 mg/m ³	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée (01 2021) Date de Révision: révision 2021

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Directives relatives à l'exposition

Désignation chimique	Type	Source
méthanol	Désignation de peau Peut être absorbé par la peau.	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée
méthanol	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) : Indicatif	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée
méthanol	Désignation de peau Peut être absorbé par la peau.	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée
méthanol	Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée

Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Paramètre / Date du prélèvement d'échantillon	Valeurs Limites d'Exposition	Source
méthanol	Méthanol / Moment du prélèvement: c) exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, b) fin de l'exposition, de la période de travail	30 mg/l (Urine)	CH BAT (2016)

Valeurs de DNEL

Nom du produit: Dynasytan® SIVO 110

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
méthanol	Employés	Cutané	Systémique, à court terme; 20 mg/kg	Toxicité aiguë
	Population générale	inhalation	Locale, court terme; 26 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	inhalation	Systémique, à court terme; 26 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë
	Population générale	Cutané	Systémique, à court terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë
	Employés	inhalation	Systémique, à court terme; 130 mg/m3	Toxicité aiguë
	Employés	inhalation	Locale, court terme; 130 mg/m3	Toxicité aiguë
	Employés	inhalation	Systémique, à long terme; 130 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	inhalation	Locale, long terme; 26 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë
	Employés	inhalation	Locale, long terme; 130 mg/m3	Toxicité aiguë
	Population générale	inhalation	Systémique, à long terme; 26 mg/m3	Toxicité aiguë
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 20 mg/kg	Toxicité aiguë
	Population générale	Oral	Systémique, à court terme; 4 mg/kg	Toxicité aiguë

Valeurs de PNEC

Remarques: Aucun renseignement disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles Techniques Appropriés:

Application, transformation: Prévoir une bonne ventilation ou aspiration.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité

Protection des Mains:

Matière: Caoutchouc butyle.
 Temps de pénétration: >= 480 min
 Épaisseur du gant: 0,5 mm
 Matière: Caoutchouc fluoré (Viton)
 Temps de pénétration: >= 480 min
 Épaisseur du gant: 0,4 mm
 Informations supplémentaires: Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail., Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique., Les indications sont basées sur de propres contrôles, sur des indications de littérature et informations de fabricants de gants ou sont dérivées par analogie de matières similaires., Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

Protection de la peau et du corps:

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Nom du produit: Dynasylan® SIVO 110

Protection respiratoire:	En cas de formation de poussières/de vapeurs/d' aerosols ou si dépassement des valeurs limites comme la VME: utiliser un matériel respiratoire avec un filtre approprié (filtre du type ABEK) ou port d'appareil respiratoire autonome N'utiliser que les équipements de protection respiratoire avec le symbole CE et comprenant un numéro de test à quatre chiffres. La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome. Respecter la durée limite du port de l'appareil de protection respiratoire.
Mesures d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contrôles environnementaux:	voir section 6.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Jaune, laiteux
Odeur:	Aigre/acide
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	Approximatif 92 °C
Inflammabilité:	Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure (%) :	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure (%) :	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	> 90 °C (DIN EN ISO 2719)
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
pH:	4 - 7 (1.000 g/l, 20 °C)
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	< 500 mPa.s (20 °C, DIN 53015)
Viscosité, cinématique:	Aucune information disponible.
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Taux de dissolution:	Aucune information disponible.

Nom du produit: Dynasylan® SIVO 110

Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Stabilité de la dispersion:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité relative:	Aucune information disponible.
Densité:	1,1 - 1,2 g/cm ³ (20 °C) (DIN 51757)
Densité apparente:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Peroxydes: Non applicable

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Réaction exothermique avec: Acides. Bases.
10.4 Conditions à éviter:	Protéger de l'humidité.
10.5 Matières incompatibles:	Acides. Bases.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Méthanol en cas d'hydrolyse. L'alcool formé par hydrolyse rabaisse le point d'inflammation du produit.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Aucune information disponible.
Contact oculaire:	Aucune information disponible.
Ingestion:	Aucune information disponible.

Toxicité aiguë (répertoire toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion	
Produit:	ETAmél: > 2.000 mg/kg
Composants:	
méthanol	DL 50 (Rat) : 100 mg/kg
Contact avec la peau	
Produit:	ETAmél: > 2.000 mg/kg
Composants:	

Nom du produit: Dynasytan® SIVO 110

méthanol DL 50 (Rat) : 300 mg/kg

Inhalation
Produit: ETAmél: > 20 mg/l Vapeur

Composants:

méthanol

CL 50 (Rat, 4 h): 3 mg/l Vapeur

Non applicable, Poussières, brouillards et émanations

Toxicité à dose répétée
Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol

Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau
Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol

(Lapin): Non irritant , littérature

Blessure ou Irritation Grave des Yeux
Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol

(Lapin): Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée
Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol

Test de Maximalisation, OCDE 406 (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur cutané.

N'est pas un sensibilisant respiratoire

Cancérogénicité
Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol

Non classé

Mutagénicité des Cellules Germinales
In vitro
Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol

Test de Ames (OCDE 471): négatif

Test de mutation du gène (OECD 476): négatif

Test du micronoyau: négatif

In vivo
Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol

Test du micronoyau (OECD 474) Intrapéritonéale (Souris, Féminin, Masculin): négatif

Aberration chromosomique Intrapéritonéale (Souris, Féminin, Masculin): négatif

Toxicité pour la reproduction
Produit: Aucune information disponible.

Composants:

méthanol

Non classé

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique
Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Nom du produit: Dynasytan® SIVO 110

méthanol Contact avec la peau Ingestion Inhalation – vapeurs: nerfs optiques, Système nerveux central. - Catégorie 1 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
méthanol Non classé

Risque d'Aspiration

Produit: Pas de remarque sur la toxicité par aspiration

Composants:
méthanol Non classé

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:
méthanol Aucune information disponible.

Autres dangers

Produit: Il n'existe pas d'analyses toxicologiques sur le produit.; Un jugement d'expert a déclaré qu'aucune classification n'est nécessaire sur la base des connaissances actuelles.;

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**12.1 Toxicité:****Risques aigus pour l'environnement aquatique:****Poisson**

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
méthanol CL 50 (Perche-soleil bleue, 96 h): 15.400 mg/l littérature

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
méthanol CE50 (Daphnia magna, 96 h): 18.260 mg/l littérature

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
méthanol CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte), 96 h): Approximatif 22.000 mg/l (OCDE 201) littérature

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
méthanol CE50 (boue activée, 3 h): > 1.000 mg/l (OECD 209) littérature

Nom du produit: Dynasytan® SIVO 110

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:**Poisson****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**
méthanol Aucune information disponible.**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**
méthanol Aucune information disponible.**Toxicité pour les plantes aquatiques****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**
méthanol Aucune information disponible.**Toxicité pour les microorganismes****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**
méthanol CE50 (boue activée, 3 h): > 1.000 mg/l (OECD 209) littérature**12.2 Persistance et dégradabilité****Biodégradation****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**
méthanol 98 % (28 jr, (DOC; modif. OECD screening test / OECD 301 E)) Examen interne Ce produit est facilement biodégradable., aérobique**Rapport DBO/DCO****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**
méthanol Aucune information disponible.**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Facteur de Bioconcentration (BCF)****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**
méthanol Leuciscus idus(Ide), Facteur de Bioconcentration (BCF): < 10 (Mesurée)
Aucune bio-accumulation significative.**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**
méthanol Log Kow: -0,77**12.4 Mobilité dans le sol:****Produit:** Aucune information disponible.**Composants:**
méthanol terre - Log Koc: 1 (calculé) On ne s'attend pas à une absorption par le sol.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

Nom du produit: Dynasylan® SIVO 110

Produit	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Composants: méthanol	Substance VPVB non classée, Substance PBT non classée

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Produit:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Composants: méthanol	Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes:

Autres dangers Produit:	Un jugement d'expert a déclaré qu'aucune classification n'est nécessaire sur la base des connaissances actuelles.
Informations supplémentaires:	Cette produit ne fait l'objet d'aucun examen de toxicologie de l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales:	Aucune information disponible.
Méthodes d'élimination:	Se conformer aux réglementations locales, par ex.: évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée. Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation. Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.
Emballages Contaminés:	Ne pas réutiliser les récipients vides et les éliminer suivant les prescriptions administratives locales. Une élimination inadéquate ou une réutilisation de ce récipient est illégale et peut être dangereuse. Autres pays: observer les règlements nationaux.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 ONU/N° d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Nom du produit: Dynasytan® SIVO 110

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Remarques : Pas de matières dangereuses pour la navigation fluviale (ADN).

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations de transport par route et par voie ferrée (ADR / RID).

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations de transport par route et par voie ferrée (ADR / RID).

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Remarques : Pas de marchandise dangereuse pour le trafic maritime (code IMDG)

IATA (Uniquement par avion cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Remarques : Pas de matières dangereuses pour le trafic aérien (ICAO-TI / IATA-DGR).

IATA (Aéronefs de transport de passagers et de marchandises) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Remarques : Pas de matières dangereuses pour le trafic aérien (ICAO-TI / IATA-DGR).

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Nom du produit: Dynasylan® SIVO 110**RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.**UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.**UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:**

Désignation chimique	N° CAS	N° entrée
méthanol	67-56-1	69

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
méthanol	67-56-1	>1,0 - <3,0%

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
méthanol	67-56-1	>1,0 - <3,0%

Nom du produit: Dynasylan® SIVO 110**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une appréciation de la sécurité de la substance n'est pas nécessaire pour ce produit.

Règlements internationaux**Protocole de Montréal**

Non applicable

Convention de Stockholm

Non applicable

Convention de Rotterdam

Non applicable

Protocole de Kyoto

Non applicable

RUBRIQUE 16 — Autres informations**Abréviations et acronymes:**

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; **ADN** - Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales; **AGW** - Occupational exposure limit; **ASTM** - Société américaine de contrôle de matériaux; **AwSV** - Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water; **BSB** - Biochemical oxygen demand; **c.c.** - récipient fermé; **CAS** - Société d'attribution de numéros CAS; **CESIO** - Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires; **CSB** - Chemical oxygen demand; **DMEL** - Niveau effet minimal dérivé; **DNEL** - Niveau effet zéro dérivé; **EbC50** - median concentration in terms of reduction of growth; **EC** - Effective concentration; **EINECS** - Inventaire européen sur les produits chimiques; **EN** - European norm; **ErC50** - median concentration in terms of reduction of growth rate; **GGVSEB** - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale; **GGVSee** - Décret sur les matières dangereuses mer; **GLP** - Bonne pratique de laboratoire; **GMO** - Organisme modifié par voie génétique; **IATA** - Association internationale de transport par avion; **ICAO** - Organisation internationale d'aviation civile; **IMDG** - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau; **ISO** - Organisation internationale de normalisation; **LD/LC** - lethal dosis/concentration; **LOAEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.; **LOEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences; **M-Factor** - multiplying factor; **NOAEL** - Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.; **NOEC** - Concentration sans effet pouvant être observé; **NOEL** - Dose sans effet pouvant être observé; **o.c.** - récipient ouvert; **OECD** - Organisation pour la coopération et le développement économiques; **OEL** - Valeurs limites d'air au poste de travail; **PBT** - Persistant, bio-accumulatif, toxique; **PNEC** - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.; **REACH** - Enregistrement REACH; **RID** - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail; **SVHC** - Substances liées à des craintes particulières; **TA** - Instruction technique; **TRGS** - Règles techniques pour les matières dangereuses; **vPvB** - très persistant, très bio-accumulable; **WGK** - Classe de contamination de l'eau

Principales références de la littérature et sources de données:

Aucune information disponible.

Nom du produit: Dynasytan® SIVO 110

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Informations de formation: Aucune information disponible.**Informations de révision** Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.**Avis de non-responsabilité:** Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.